

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 4 : Formation professionnelle, apprentissage et emploi (CR 2020-904)**Fonctionnement**

Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage »

116 - Autres

12 – Apprentissage

HP12-003 - Qualification par l'apprentissage

Accompagnement de la politique d'apprentissage

Amendement :

Le montant proposé au BP 2021 sur ligne « Accompagnement de la politique d'apprentissage » est augmenté de 6 M€ en AE et en CP.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :**“UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES” :****TENIR SES ENGAGEMENTS ET CONTRIBUER ENFIN À L'INSTALLATION DES COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE À CHAMPIGNY**

Alors qu'à la séance du Conseil régional du 11 juin dernier notre assemblée a adopté un plan pour le renforcement de l'offre de formation en Ile-de-France, les Compagnons du tour de France sont toujours dans l'attente de l'engagement de la Région Ile-de-France concernant l'installation, sur le territoire de la ville de Champigny-sur-Marne, du projet de Cité artisanale prévu de longue date.

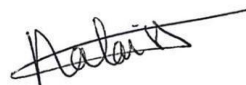
Ce projet, prévu pour 2023, doit permettre d'offrir une formation d'excellence à près de 500 jeunes par an, sur des métiers hautement qualifiés et recherchés par les entreprises, et notamment les TPE et PME qui sont nombreuses sur le territoire de cette ville et plus largement en Ile-de-France.

L'ancienne majorité municipale de Champigny, le territoire Paris Est-Marne et Bois, et le Département du Val-de-Marne avaient acté depuis de nombreux mois leur soutien à cette installation. Dans plusieurs courriers, les Compagnons, de même que de nombreux élus du territoire, ont exprimé leur légitime inquiétude sur le retard quant à l'engagement financier pris par la Région. D'autant que cette absence d'engagement est le seul élément qui bloque le lancement du projet.

En juin dernier, l'exécutif régional a affirmé que tout était sous contrôle et que la Région tiendrait ses engagements financiers. Or, depuis, aucune CP n'a voté la subvention régionale tant attendue. Cela met en péril l'installation des Compagnons du tour de France. Il serait incompréhensible qu'un tel blocage régional entraîne l'annulation d'un projet de cette envergure très attendu par de nombreux jeunes en attente de formation sur ces territoires.

Sans plus attendre, la Région doit engager les moyens nécessaires à la construction de la Cité artisanale à Champigny-sur-Marne, c'est le sens de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 4 : Formation professionnelle, apprentissage et emploi (CR 2020-904)

Fonctionnement

Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage »

116 - Autres

HP116-004 - Accès à l'information et à l'orientation

Soutien aux missions locales

Amendement :

Les montants proposés au BP 2021 pour l'action « Soutien aux missions locales » sont augmentés de 5 M€ en AE et en de 5 M€ en CP.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

“UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES” :

FINANCER LES MISSIONS LOCALES A LA HAUTEUR DES BESOINS, SUR TOUT LE TERRITOIRE RÉGIONAL

Pour 2021, comme pour 2020 et les années précédentes, les moyens prévus pour les missions locales marquent une baisse sensible, notamment en crédits de paiement, en comparaison avec les moyens qui leur étaient alloués en 2015.

Cependant comme le précise lui-même le rapport budgétaire : « *dans un contexte où le chômage des jeunes avoisine les 25 %, l'accueil et l'orientation des jeunes vers l'emploi et la formation est une priorité régionale. En 2018, les missions locales ont accueilli 66 580 nouveaux jeunes et accompagné 167 891 jeunes* ».

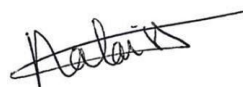
Alors que la restructuration des missions locales a été engagée, les perspectives sont pour le moins préoccupantes quant à la continuité d'un étroit maillage territorial par les antennes locales, et donc l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Face à la crise économique et sociale actuelle, qui s'annonce de grande ampleur, les moyens publics pour accompagner les jeunes vers la formation et l'emploi doivent absolument être renforcés.

Il est donc proposé de prévoir les moyens adéquats permettant aux missions locales de travailler de façon pérenne, dans des conditions satisfaisantes, et de maintenir sur le territoire francilien l'ensemble des antennes locales pour répondre à ces besoins.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional
Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 4 : Formation professionnelle, apprentissage et emploi (CR 2020-904)

Fonctionnement

Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage »

10 - Services communs

Mesures transversales

Amendement :

Une action « Lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes dans la formation et l'accès à l'emploi » est créée, et dotée 0,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA FORMATION ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

La question des discriminations liées au sexe, au handicap, à la couleur de peau, à l'origine ethnique ou encore à la religion demeure prégnante dans notre société, et interfère trop souvent dans les conditions d'accès à l'emploi, de même que dans l'orientation en matière de formation professionnelle.

Les études sociologiques démontrent en effet la réalité des discriminations subies par nombre de jeunes en matière d'orientation, de formation et d'apprentissage, en raison de leur lieu de résidence ou de leur origine ethnique.

Il importe que notre collectivité s'empare à bras le corps de cette question, et travaille avec les administrations, les collectivités, les associations, les organismes et les professionnels de la formation (entreprises, CFA, lycées professionnels, missions locales...), pour mettre en place sur le long terme des mesures efficaces de lutte contre les discriminations, et pour l'égalité femmes-hommes dans l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle.

Il convient donc, pour sensibiliser davantage ces acteurs à ces problématiques et avancer sur le chemin de l'égalité, de déployer des moyens spécifiques.

Telle est la proposition de cet amendement.

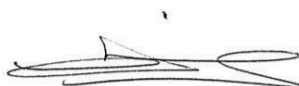
Céline MALAÏSÉ



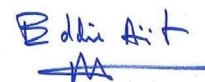
Maxime des GAYETS



Ghislaine SENÉE



Eddie AÏT



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 4 : Formation professionnelle, apprentissage et emploi (CR 2020-904)

Fonctionnement

Chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage

11 – Formation professionnelle

111 – Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi

HP111-005 Mesures d'insertion professionnelle

Valorisation et optimisation de l'alternance

Amendement :

Les montants proposés au BP 2021 pour l'action « Valorisation et optimisation de l'alternance » sont augmentés de 7 M€ en AE et en de 6 M€ en CP.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

“POUR UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES” :

CRÉER UN PLAN D'URGENCE POUR LES JEUNES EN ALTERNANCE

Alors que la crise sanitaire affecte lourdement l'économie nationale, et que plusieurs centaines de milliers d'emplois salariés ont été perdus depuis le début de l'année, il est indispensable de mobiliser de nouveaux moyens publics afin de bâtir un véritable bouclier pour les plus fragiles, notamment les jeunes.

En matière d'accès à l'emploi, de nombreux jeunes candidats à l'alternance se trouvent actuellement, du fait de cette crise sanitaire et sociale, en grande difficulté pour obtenir un contrat validant leur entrée en formation.

Notre collectivité doit, de par ses compétences, agir plus activement face à ce problème. C'est pourquoi il est proposé avec cet amendement d'affecter les moyens adéquats pour la création dès janvier 2021 d'un plan d'urgence pour les jeunes en alternance, qui aidera ces derniers à poursuivre leurs études en accédant aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation dans les filières de leurs choix.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 4 : Formation professionnelle, apprentissage et emploi (CR 2020-904)

Fonctionnement

Chapitre 939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

Soutien à l'emploi

Amendement :

Une action « Emplois de solidarité locale (ESL) » est créée au BP 2021, et dotée de 45 M€ en AE et 45 M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs :

“PROTÉGER FACE À LA CRISE SOCIALE” :

CRÉER 1 500 EMPLOIS AIDÉS DE SOLIDARITÉ LOCALE

Pour redynamiser la politique régionale de l'emploi face à la crise sociale qui s'aggrave ces mois-ci suite à la crise sanitaire, et contre le plan social aussi massif que silencieux infligé ces dernières années au monde associatif, il est indispensable de pérenniser des actions rendant service aux populations, qui tissent du lien social, tout en assurant la création et la conservation d'emplois locaux et non-délocalisables.

Après la suppression des emplois tremplins et des contrats aidés, pourtant socialement utiles en plus de garantir un emploi aux Franciliens en difficulté, et pour répondre plus efficacement à la crise sociale actuelle, la Région doit réagir.

Il est ainsi proposé de créer, dès janvier 2021, 1 500 « emplois de solidarité locale », contrats aidés, qui seront financés par la Région à hauteur de 30 millions d'euros.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

